



SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

DEPARTEMENT
Des Landes

Commune
De SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 25 du mois de novembre, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 19 novembre 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravaille, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 24
Absent : 3
Procurations : 3
Votants : 27

Date d'affichage :
19 novembre 2024

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Sophie DIEDERICHS, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Léa HERR, Quitterie HILDELBERT, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX.
Messieurs, Gérard BERNARD, Jérôme BIREPINTE, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre d'INCAU, André de POUMAYRAC de MASREDON, Franck LAMBERT, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Lionel CAMBLANNE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Pouvoirs :

Monsieur Marc JOLLY a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS
Monsieur Eric LECERF a donné procuration à Madame Quitterie HILDELBERT
Madame Carine QUINOT a donné procuration à Monsieur Christophe RAILLARD

Secrétaire de séance : Brigitte GLIZE

Objet : Création d'un emploi permanent et autorisant le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient (article L. 332-8.2° du Code général de la fonction publique)

VU l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

ATTENDU qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet au sein de la Direction Ressources pour assurer des missions de Responsable de gestion financière, budgétaire et de suivi des marchés publics,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :



- **DE CREER :**
 - o un emploi permanent à temps complet à compter du 12 janvier 2025, sur le grade d'attaché.e territorial, de catégorie hiérarchique A pour exercer les missions de Responsable de gestion financière, budgétaire et de suivi des marchés publics,
- **PRÉCISE**
 - o **Que** cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans (maximum 3 ans) dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du CGFP précité compte tenu des nécessités de service ;
 - o **Que** le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
 - o **Que** la rémunération de l'agent sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience. Elle sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Attaché.e territorial.e à l'indice brut minimum 444 et l'indice brut maximum 732, et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération du 25 mars 2024 ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux formalités de recrutement.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Le/la secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS

Transmise au contrôle de légalité le : 28/11/2024
Publiée le : 29/11/2024